

---

## Héritages industriels et patrimonialisation : Nancy à l'ombre de la place Stanislas ?

*Industrial heritages and patrimonialization: Nancy in the shade of Place  
Stanislas?*

**Léopold Barbier**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/tem/9299>

DOI : [10.4000/tem.9299](https://doi.org/10.4000/tem.9299)

ISSN : 1950-5698

### Éditeur

Université des Sciences et Technologies de Lille

Ce document vous est offert par Université de Lorraine



### Référence électronique

Léopold Barbier, « Héritages industriels et patrimonialisation : Nancy à l'ombre de la place Stanislas ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 56 | 2023, mis en ligne le 20 septembre 2022, consulté le 16 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/tem/9299> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tem.9299>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 janvier 2023.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

---

# Héritages industriels et patrimonialisation : Nancy à l'ombre de la place Stanislas ?

*Industrial heritages and patrimonialization: Nancy in the shade of Place Stanislas?*

Léopold Barbier

---

## Introduction

- 1 Reportages sur le patrimoine préféré des Français, duplex pour traiter d'actualités locales ou nationales... les chaînes télévisées, lorsqu'elles traitent d'un sujet concernant Nancy, utilisent comme cadre privilégié la place Stanislas, épicerie d'un espace classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce choix très visuel n'en réduirait presque la ville qu'à cela.
- 2 Or la ville de Nancy offre un panel patrimonial beaucoup plus vaste. Comme nous le verrons ultérieurement et si l'on considère le patrimoine comme une construction sociale suivant un processus associant « *souvent de manière combinée et non exclusive* » l'oubli et l'abandon, la destruction, la sélection, la revendication et la reconnaissance (Héritier, 2013), alors il se différencie de l'héritage qui lui peut être vu comme une situation de fait : nous héritons du territoire construit par nos prédécesseurs, charge à nous de le (re)modeller en conservant, patrimonialisant, détruisant, etc. La divergence de plus en plus marquée entre les héritages non valorisés et l'émergence de nouveaux patrimoines (industriel, sensoriel, etc.) depuis quelques décennies amène le monde de la recherche à se pencher plus avant sur cette question.
- 3 Bien que née tardivement (à la fin du Moyen-Âge), Nancy présente une riche histoire urbaine. Ainsi, la ville fut marquée successivement par la création de la Ville Vieille au XV<sup>e</sup> siècle, la construction de la Ville Neuve au XVI<sup>e</sup> siècle, la naissance de la ville des Lumières sous l'ère du Duc Stanislas reliant Ville Vieille et Ville Neuve telle une agrafe

urbaine (Husson, 2016), la forte extension du tissu urbain suite à l'essor économique et démographique majeur découlant du traité de Francfort de 1871 et, depuis l'après-Seconde Guerre mondiale, par l'étalement urbain périphérique avec l'apparition de plusieurs couronnes de pavillons et d'espaces de grands ensembles. Ces différentes étapes de développement urbain ont laissé des héritages dont la préservation est communément admise aujourd'hui.

- 4 S. Le Garrec (2006) pose que « *la réorganisation de la ville sur elle-même est le mode dominant de production de l'urbain* ». Or, le centre-ville, largement concerné dans un premier temps (années 1950 à 1970) par un renouveau brutaliste (quartier Saint-Sébastien) est touché par un fort emballement patrimonial qui tend à muséifier « *les centres et tissus anciens tels qu'en eux-mêmes* » (Choay, 2009). Parallèlement, certaines parties de la ville semblent échapper à cette dynamique patrimoniale. C'est le cas de l'ancien faubourg industriel né au XIX<sup>e</sup> siècle et localisé entre la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin. Aujourd'hui formé de trois espaces assez distincts (une Zone d'Activités au Sud, une partie centrale largement reconvertie et un secteur Nord en cours de transformation – cf. figure 1), ce quartier est au centre de notre étude avec la possible patrimonialisation de son passé industriel.
- 5 Il est donc légitime de s'interroger sur la place du patrimoine à Nancy : comment ces héritages industriels, au cœur d'un quartier en pleine mutation, sont-ils et peuvent-ils être intégrés à la réflexion patrimoniale nancéienne ?
- 6 Par l'analyse de l'évolution paysagère et organisationnelle du quartier faisant suite à un travail de terrain, d'archives, d'entretiens, de lecture des documents d'urbanisme, nous proposerons ici de voir comment l'héritage industriel nancéen a été pris en compte depuis une trentaine d'années. Ainsi, nous présenterons le processus de patrimonialisation sélectif de Nancy (I), la genèse de cet ancien quartier répulsif aujourd'hui au service d'un nouveau récit urbain (II) puis nous nous questionnerons sur les actions mises en place (ou non) sur ces héritages industriels dans le cadre du renouveau de la ville (III).

## 1. Un processus de patrimonialisation urbaine fort et sélectif

### 1.1. La place du patrimoine dans l'urbain

- 7 Il existe différentes représentations du patrimoine. Elles peuvent être collectives (tendances architecturales dominantes par exemple), sentimentales (lien entre l'individu et son environnement) et économiques (valeur d'un quartier patrimonialisé). Ainsi, il faut décider de ce qui est patrimoine et de ce qui ne l'est pas, car il n'existe pas *a priori* (Leniaud, 1992).
- 8 Cette question de la mise en valeur est au cœur des processus de patrimonialisation, au sujet desquels V. Veschambre (2007a) a travaillé en développant l'évolution du lien entre ville et patrimoine : d'une valorisation ponctuelle des éléments manifestes (les monuments historiques) issue du XIX<sup>e</sup> siècle, le processus de patrimonialisation s'est peu à peu orienté à partir des années 1960 vers la spatialisation (création de zonages) et vers une acception plus large de la notion de patrimoine depuis quarante ans. Ainsi, le

patrimoine peut être défini « *en tant qu'héritage matériel et immatériel, reconnu par les sociétés afin d'être transmis aux générations futures* » (Veschambre, 2007b).

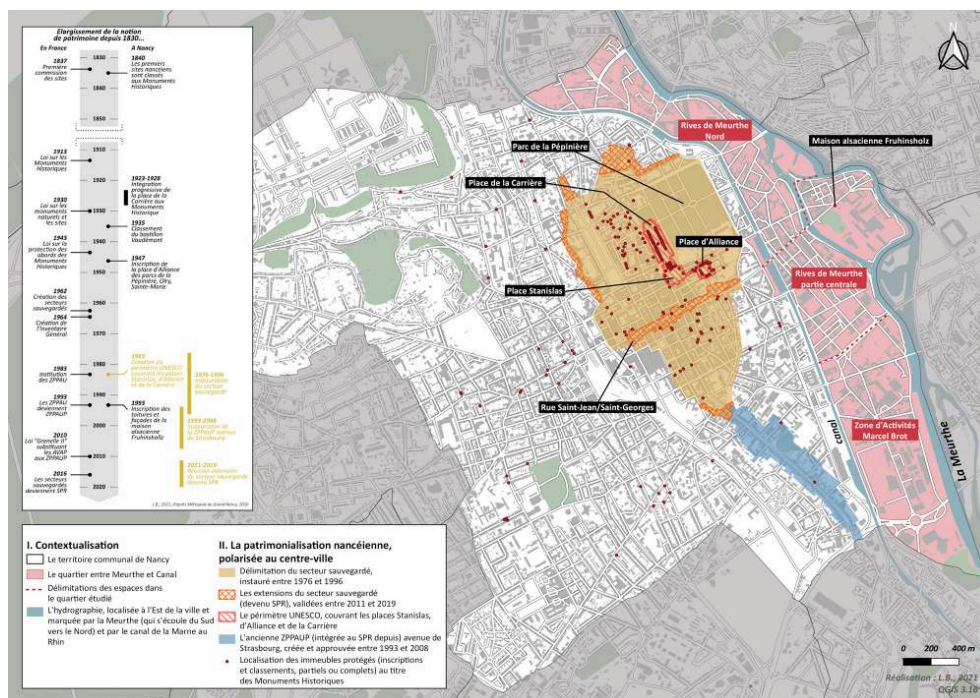
- 9 Mais « *la manière dont se renouvelle le tissu urbain montre au quotidien que toutes les formes de bâti ne sont pas jugées dignes d'être conservées et de faire mémoire* » (Veschambre, 2002a). À Nancy, une partie de la commune échappe ou semble échapper à cette effervescence patrimoniale. Le quartier entre la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin à l'Est de la ville a connu une très forte présence industrielle avant de décliner à partir des années 1970 et d'être restructuré à partir des années 1990. Ici, la lutte « *entre la temporalité rapide du projet métropolitain et les temporalités plus longues et plus complexes de la patrimonialisation* » (Djament-Tran, 2015) apparaît comme avoir tourné en faveur du projet urbain visant à proposer un nouveau quartier à part entière dans la ville.
- 10 Ainsi, dans ce quartier, la notion d'héritage urbain peut donc renvoyer à l'idée de friche. Cette dernière, éminemment polysémique (C. Cabanne définit en 1984 la friche industrielle comme un « *espace bâti ou non, terrain ou local, autrefois occupé par l'industrie et désormais en voie de dégradation par suite de sa désaffectation, c'est-à-dire de son abandon total ou partiel de son activité industrielle* » ou bien encore P. Merlin et F. Choay définissent la friche urbaine en 2005 comme des « *terrains laissés à l'abandon en milieu urbain* »), semble cependant plus cibler un site en particulier, alors que la notion d'héritage apparaît comme plus englobante : Nancy possède donc un héritage industriel important formé de nombreuses friches, dont certaines sont patrimonialisables. À Nancy comme dans les travaux menés sur Angers par V. Veschambre (2002a, 2002b), une sélection dans la préservation des héritages urbains s'est ainsi opérée.
- 11 Mais ce choix ne s'effectue pas de manière homogène et ne suit pas un parcours décisionnel prédéfini à l'avance, qui pourrait être reproduit à l'identique d'un territoire à un autre. A. Sgard montre en 2010 que « *le paysage revendiqué comme un bien commun se rapproche aussi du paysage conçu comme espace public* ». Cette idée peut être transposée au patrimoine, qui peut certes être conservé et préservé scrupuleusement, mais aussi et parfois être envisagé comme un bien commun que l'on peut faire évoluer de façon moins stricte. Enfin, la demande sociale de patrimonialisation reste parfois difficile à cerner et ne correspond pas toujours aux initiatives de protection officielles.
- 12 Ainsi et de manière générale, la demande sociale précède généralement la reconnaissance officielle d'un élément en tant que patrimoine. Parfois, la protection arrive trop tard (bâtiment rasé) ou trop tôt (risque de déclassement et de destruction) : cela montre que la société ne porte pas la même valeur patrimoniale à tous les éléments nous entourant et que cette valeur évolue sans cesse.
- 13 C. Luxembourg a mis spécifiquement en lumière que le patrimoine industriel peut être présenté comme « *un patrimoine à part* » du fait de l'image qu'il a longtemps renvoyée : celle d'une ville en déclin et qui a échoué dans la préservation de ses emplois (2013). Cependant, l'évolution récente de la notion de patrimoine par son élargissement typologique et chronologique (Di Méo, 1995 ; Gravari-Barbas, 1996) a ouvert la voie à la création, en 1973, du TICCIIH (*The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage*, le comité international pour la conservation du patrimoine industriel), ce dernier proposant en 2003 de définir le patrimoine industriel, qui « *comprend les vestiges de la culture industrielle qui sont de valeur historique, sociétale, architecturale ou scientifique* ».
- 14 Ce patrimoine sortant de l'ordinaire, engendrant parfois des coûts exorbitants (la dépollution par exemple), n'est pas toujours valorisé et reste ainsi à l'état d'héritage. À

Nancy, la sélection patrimoniale s'est effectuée largement au détriment de l'ancien faubourg industriel, au regard du travail réalisé pour le centre-ville.

## 1.2. Un patrimoine reconnu concentré au centre-ville

- 15 Depuis plus de 150 ans et encore plus depuis 70 ans grâce à l'accélération législative (frise chronologique insérée en figure 1) sur la préservation du patrimoine créant des outils à destination des administrations locales dont les autorités nancéiennes se sont saisies grandement, des actions sont mises en place pour protéger le patrimoine architectural nancéen. Une grande partie du territoire communal est donc aujourd'hui soumise plus ou moins fortement à des règles de préservation (figure 1).

Figure 1 : chronologie de la patrimonialisation en France et à Nancy, phénomène très marqué dans le centre-ville nancéen (réalisation : Léopold Barbier, 2021)



- 16 La théorie sur la gestion du patrimoine posée par V. Veschambre coïncide peu ou prou aux pratiques développées à Nancy. Dans la première liste des Monuments historiques parue en 1840, la ville compte déjà trois sites classés (le Palais des Ducs de Lorraine, la chapelle des Cordeliers et le tombeau des Ducs de Lorraine). Puis, on constate que la cité ducale suit de près les évolutions nationales : suite à la loi de 1913 sur les Monuments historiques (amélioration et renforcement des dispositifs précédents avec par exemple la création de l'inscription à l'inventaire supplémentaire en plus du classement), Nancy a peu à peu allongé sa liste de bâtiments classés et inscrits. Ainsi, entre 1923 et 1928, la place de la Carrière et ses composantes architecturales intègrent progressivement les Monuments historiques.
- 17 La première phase de patrimonialisation spatialisée nancéienne fait suite à la loi du 4 août 1962 dite loi Malraux, lançant les secteurs sauvegardés. Les autorités locales se saisissent de cet outil pour en créer un de 150 ha. Sa phase de création-approbation dure 20 ans (création par arrêté ministériel le 22 juillet 1976 et approbation par décret

du 30 juillet 1996 du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, document qui régit le secteur sauvegardé) et permet de couvrir un large espace allant de la Ville Vieille à la Ville Neuve, en englobant le quartier construit sous Stanislas. Bien qu'il soit au cœur de la zone, l'axe commerçant (rue Saint-Jean/Saint-Georges) n'en fait pas partie, afin de laisser une marge de manœuvre pour les commerces présents. De ce fait, certaines constructions des années 1970 se retrouvent nez à nez avec des bâtiments classés.

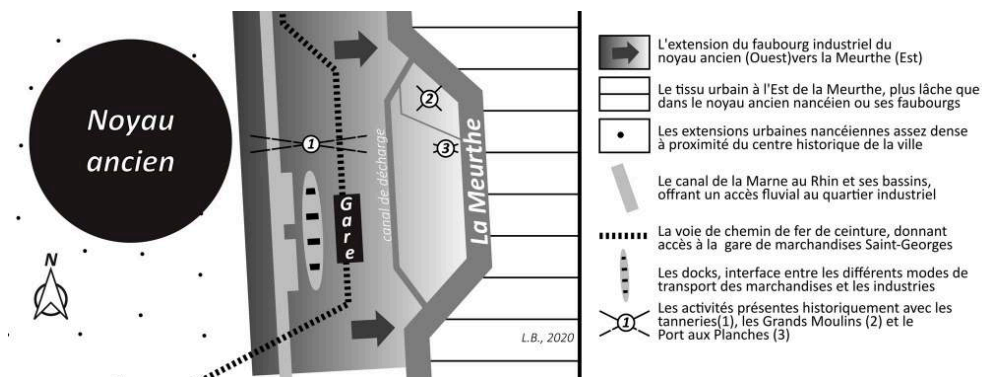
- 18 Concomitamment, une partie de la ville de Stanislas, l'ensemble place de la Carrière – place Stanislas – place d'Alliance, est inscrit en 1983 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, Nancy se saisit du nouvel outil créé par la loi du 7 janvier 1983, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain (ZPPAU), complété par la loi du 8 janvier 1993 instaurant un volet paysager pour devenir Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) afin de protéger l'avenue de Strasbourg, un ancien faubourg linéaire en direction de la banlieue Sud.
- 19 Enfin, une procédure de révision-extension du secteur sauvegardé est lancée sur la période 2011-2019. Dès 2011, un arrêté préfectoral insère l'axe commerçant rue Saint-Jean/Saint-Georges au zonage. Au final, le secteur sauvegardé grandit de plus de 10 %, passant de 150 ha à 166 ha.
- 20 Il convient ici d'indiquer les évolutions législatives récentes, car elles concernent Nancy directement : les ZPPAUP deviennent en 2010 par la loi Grenelle II des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), mais les dispositifs se chevauchent et les ZPPAUP demeurent opérantes jusqu'en 2015. Aussi, la loi du 7 juillet 2016 instaure les Secteurs Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui se substituent aux secteurs sauvegardés ainsi qu'aux ZPPAUP et AVAP. Les SPR sont réglementés par des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) comme les secteurs sauvegardés avant eux. La contiguïté entre l'ancien secteur sauvegardé et l'ancienne ZPPAUP a permis la création d'un seul SPR, mais régie d'une part par un PSMV pour le cœur urbain ancien alors que les anciennes règles liées à la ZPPAUP s'appliquent à l'ancien faubourg, dans l'attente de la mise en place d'un PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).
- 21 Nancy, qui polarise une aire d'attraction<sup>1</sup> de 510 000 habitants, reste malgré tout une commune moyenne par sa population, environ 100 000 habitants, et de superficie restreinte (15 km<sup>2</sup>), ce qui, statistiquement, lui offre un territoire ultra-patrimonialisé. La cité ducale se hisse en effet au quatrième rang national des communes urbaines comptant le plus de Monuments historiques inscrits ou classés, devant Lyon ou Strasbourg par exemple. Cependant, ces éléments patrimonialisés ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire communal.
- 22 La lecture de la figure 1 montre clairement qu'une partie de Nancy est dépourvue d'éléments patrimonialement valorisés : l'Est de la ville située entre le canal de la Marne au Rhin et la Meurthe. Ce territoire était, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1970/1980 un espace industriel majeur de la ville et de son agglomération, avant de décliner peu à peu. Depuis près de 30 ans, ce quartier, longtemps vu comme une marge urbaine, est un terreau fertile pour de grandes opérations de renouvellement urbain où la problématique patrimoniale, notamment industrielle, y est plus difficilement intégrée. Il convient de présenter au préalable sa genèse et son évolution.

## 2. Une marge au service d'un nouveau récit urbain

### 2.1. Un ancien faubourg industriel longtemps répulsif

- 23 Contrairement à beaucoup d'autres villes, Nancy s'est développée dos à son cours d'eau, à l'écart et sur une terrasse alluviale. L'espace entre le noyau urbain ancien et la rivière à l'Est était en effet initialement perçu comme répulsif. Cette relation de défiance envers la Meurthe peut se comprendre en 3 points (Mathis *et al.*, 2019) :
- elle n'est pas utile à l'économie, car difficilement navigable et flottable ;
  - son eau est impropre à la consommation (il existe des gisements de sel à l'amont) ce qui oblige à trouver d'autres sources d'eau potable ;
  - elle n'est pas valorisante pour la ville à cause de ses crues, étiages et des difficultés de franchissement.
- 24 Ce vaste fond de vallée humide était donc vu comme un élément constitutif de la défense de Nancy (Edelblutte, 2006). Les occupations humaines n'y étaient que très ponctuelles : quelques moulins, des tanneries, des petits ports, des jardins, des prés. Telles sont les seules activités relevées sur le plan de la ville de 1835. Cette situation n'évolue quasiment pas jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 25 L'année 1849 voit la percée du canal de la Marne au Rhin se réaliser. Il se situe entre la Meurthe et le centre-ville ancien. Deux bassins portuaires sont créés, Saint-Georges (Sud) et Sainte-Catherine (Nord). Mais l'élément réellement déclencheur pour l'arrivée de l'industrie est l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par la Prusse en 1871. Nancy devient alors une ville-frontière et les entreprises des territoires annexés qui souhaitent conserver l'accès au marché français s'installent en nombre aux côtés des quelques sites industriels déjà présents entre Meurthe et Canal (Edelblutte, 2006).
- 26 Cet essor est aussi rendu possible par l'arrivée d'une seconde voie de chemin de fer appelée chemin de fer de ceinture, construite pour éviter un engorgement de la voie principale (à l'Ouest de la ville) en cas de conflit avec l'Allemagne et qui dessert directement le quartier Meurthe-Canal. Elle est visible sur le plan de Nancy de 1892. Les anciennes prairies sont de plus en plus occupées par de l'activité industrielle. Enfin, un canal de décharge est creusé pour permettre une meilleure évacuation de l'eau en cas de crue (figure 2).

Figure 2 : schéma de comblement du quartier Meurthe-Canal à Nancy (réalisation : Léopold Barbier, 2020)



- 27 Le faubourg industriel compte également des logements (cités, maisons ouvrières autoconstruites ou par des promoteurs indépendants), destinés aux ouvriers et pour des prix raisonnables. Enfin, après la Seconde Guerre mondiale, se développe dans la partie excentrée au Sud de la commune, sur une ancienne gravière remblayée, la Zone d'Activités Marcel Brot formée de hangars fonctionnalistes.
- 28 Mais cette partie de Nancy, développée suivant le « processus de déversement de ce qui ne trouve pas place dans la cité » (Mathis et al., 2019) est restée en marge, d'autant plus à partir de son déclin. S. Edelblutte propose en 2006 une grille de lecture en 4 points pour expliquer cette anesthésie urbaine :
- la saturation : les entreprises n'ont plus de réserves foncières pour croître et le développement anarchique n'a pas permis une utilisation optimale de l'espace ;
  - l'enclavement : le quartier n'est plus au cœur du nouveau jeu économique construit sur le transport routier (l'autoroute est à l'opposé Ouest de l'agglomération et le quartier est ceinturé à l'Est par une périphérie pavillonnaire) ;
  - les nuisances : l'acceptabilité envers les désagréments (bruits, odeurs, circulation de camions...) s'est réduite avec l'accroissement des sensibilités écologiques dans l'opinion et les risques industriels sont mieux suivis (classement Seveso par exemple) ;
  - l'effet de coupure urbaine : le déclin et le changement de modèle économique ont fait chuter les activités héritées du XIX<sup>e</sup> siècle (verrière, stockage de charbon, métallurgie, etc.) et ont généré des friches. Aussi, des difficultés de franchissement subsistent : pour aller du centre de Nancy aux communes d'outre-Meurthe, il faut passer le canal de la Marne au Rhin, la voie ferrée, le canal de décharge, la Meurthe et ses bras ainsi que tous les espaces en friche.
- 29 Le cliché issu des Archives municipales de Nancy (photo 1) permet de mieux visualiser les éléments présentés ci-dessus. Il s'agit d'une vue aérienne vers l'Est d'une partie du quartier (le noyau urbain ancien est dans le dos du photographe) avec au milieu de l'image la Meurthe. Elle n'est pas datée précisément, mais la période indiquée par les archives, 1980-1989, permet de dire que cette photographie présente le faubourg juste avant ses premières grandes transformations (la première Zone d'Aménagement Concerté, ZAC, est lancée au début des années 1990). La saturation de l'espace est à son comble, il est même difficile de discerner la trame viaire à certains endroits. À cela s'ajoute l'éminente mixité fonctionnelle : il est difficile de savoir si c'est l'habitat qui s'imbrique dans l'industrie ou l'inverse. Cette (non) organisation génère donc l'enclavement et l'effet de coupure urbaine, renforcés par la ligne ferroviaire de ceinture nettement visible également.



Photo 1 : vue aérienne du quartier Meurthe-Canal complètement saturé, dans les années 1980 (crédits : Archives Municipales de Nancy, 1980-1989, cote 5Fi 2634)



- 30 Un critère majeur reste enfin à intégrer en plus de ce trop-plein urbain : le risque inondation. Le développement du quartier industriel s'est fait dans le lit majeur de la Meurthe, sans se prémunir réellement des crues. De ce fait, les inondations touchant Nancy ont été très coûteuses pour le quartier, notamment lors de crues centennales (1911, 1947). Bien que l'aléa inondation soit le même, le développement du quartier a contraint le cours d'eau, ce qui a généré plus de risque et plus de dégâts. Avec le développement des assurances, le changement de mentalité et l'acquisition de meilleures connaissances sur le risque inondation, ce qui était acceptable au début du XX<sup>e</sup> siècle ne l'est plus en 1983 lors d'une nouvelle crue.
- 31 Suite à cela, de grands travaux sont lancés sur la Meurthe (recalibrages, remblaiements, création d'un plan d'eau, aménagement du canal de décharge des crues) et échelonnés sur 10 ans (Mathis *et al.*, 2019) ; ils rendent le quartier nettement moins vulnérable face à ce risque. Dans la foulée, les premières opérations sont lancées afin de restructurer le quartier sans que les héritages industriels potentiellement patrimonialisables soient bien identifiés alors. Ainsi, la valorisation du passé industriel n'est pas le moteur du renouveau urbain.

## 2.2. L'ouverture vers la Meurthe vectrice du changement

- 32 Dès le cours d'eau maîtrisé suite à de nombreux travaux, la ZAC Stanislas-Meurthe est lancée, à partir de 1993. Cette zone est en contiguïté du noyau historique de Nancy, à deux pas de l'emblématique place Stanislas. La première réalisation à voir le jour, entreprise entre 1993 et 1996 et récipiendaire en 2003 du Prix Grand Public de l'Architecture, catégorie Espace Urbain, est le Jardin d'eau. La maîtrise d'œuvre est confiée à Alexandre Chemetoff, bien connu à Nancy pour sa participation à de nombreux projets (travail sur les grands ensembles du Plateau de Haye notamment),

mais aussi à Nantes par exemple où il a travaillé sur la mutation de l'ancien quartier industrialo-portuaire de l'Île de Nantes.

- 33 Dans un document de présentation de sa réalisation (Chemetoff, 2014), il pose dès le départ que « *le jardin génère la ville* », que « *la recherche d'une correspondance entre l'aménagement de la nature et celui de la ville est le principe de base d'un projet qui sera appliqué à grande échelle dans la ZAC* » et que « *l'introduction d'un rapport direct avec l'eau et la végétation induit des comportements nouveaux chez les usagers* ».
- 34 Comme nous l'avons montré précédemment, Nancy ne s'est pas construite avec son cours d'eau. De plus, et bien que de nombreux cœurs d'îlots, imperceptibles depuis la rue, restent non-bâti, la ville a une image très minérale où la nature visible est peu présente ; la municipalité a d'ailleurs lancé un vaste Plan Nature en 2019 pour inverser la tendance. Ainsi et dans la lignée de la charte d'Aalborg de 1994 qui prône la défense du capital naturel, le quartier industriel représentait une opportunité immanquable pour donner à la ville ce qu'elle n'avait alors pas. Cela entre également en résonance avec la Charte d'environnement co-signée par l'intercommunalité nancéenne et le ministère de l'Environnement en 1997 et dont l'un des objectifs majeurs et la protection-valorisation de la trame verte et bleue (TVB). Cette notion, posée officiellement par la loi Grenelle I de 2009 a pour objectif de « *maintenir ou reconstituer un réseau permettant les déplacements des espèces végétales nécessaires à leur survie, notamment dans un contexte de changement climatique* » (Vanpeene-Bruhier et Amsallem, 2014).
- 35 Ainsi, en appliquant ces nouveaux référentiels, l'urbanisme n'est plus seulement réglementaire et opérationnel, mais également communicationnel, la friche transformée devenant le support pour une promotion globale du territoire (Nicolas et Zanetti, 2013). À Nancy, le quartier entre Meurthe et Canal devient donc un support de ce projet vert, de cette ouverture de la ville vers son cours d'eau et son canal.
- 36 Cette volonté d'écrire un nouveau récit urbain, plus vert et plus vertueux, se retrouve dans les documents d'urbanisme de la ville de Nancy et notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2007, développé par la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN). Le PADD est l'expression des ambitions politiques locales en matière d'urbanisme. La dénomination de sa troisième orientation est évocatrice : « *Réconcilier la ville avec l'eau sur les rives de Meurthe* » (CUGN, 2007).
- 37 Ce dynamisme langagier se retrouve dans l'appellation des espaces : la ZAC Stanislas-Meurthe devenant ZAC Rives de Meurthe en 2003, afin de montrer la volonté de s'ouvrir à l'eau : cette dernière étant maîtrisée, les pouvoirs publics peuvent proposer un territoire plus amène. L'ancien canal de décharge des crues est à présent baptisé le Bras Vert, offre aux habitants la possibilité de pêcher ou de se promener le long de ce dernier et aux sportifs de bénéficier d'un parcours en eaux vives.
- 38 Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lancé en 2015 et dont l'approbation est attendue pour 2024, place très clairement la Meurthe comme élément de continuité écologique majeur. Le changement de majorité politique à la tête de la ville de Nancy (élection d'une liste de rassemblement de la gauche, allant du Parti Socialiste au Parti Communiste en passant par les écologistes) à la suite des élections municipales de 2020 ne devrait pas infléchir cette tendance : le nouveau Maire Mathieu

Klein proposait dans son programme la création d'un parc urbain de 30 ha et d'une forêt urbaine au sein de l'ancien faubourg industriel.

- 39 Mais ce réenchantement urbain, cet idéal de ville verte nouvelle où « *l'espace public fait de plus en plus partie du patrimoine lui-même* » (Tomas, 2004) en ferait presque oublier la fonction initiale de ce quartier, un territoire industriel majeur pour la ville de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1980. La valorisation de cet héritage ne fut en effet pas une priorité.

### 3. Entre négation et patrimonialisation de facto de l'industrie : le renouveau urbain du quartier

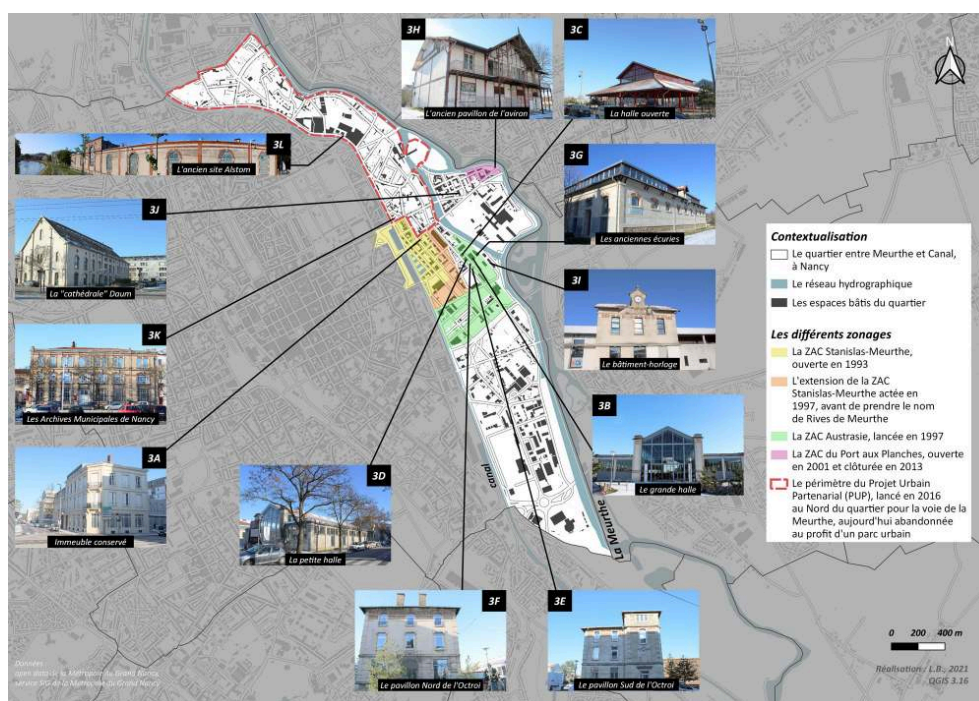
#### 3.1. Les acteurs publics en première ligne pour la rénovation

- 40 Le quartier nancéien entre Meurthe et Canal est composé de trois zones distinctes : le secteur Marcel Brot au Sud, le secteur Rives de Meurthe en partie centrale et le secteur Rives de Meurthe Nord. Nous nous intéresserons ici aux deux derniers secteurs cités ci-avant car ce sont eux qui ont connu (pour la partie centrale) ou sont en train de connaître (pour la partie Nord) les plus profondes mutations.
- 41 Dans la partie centrale, à proximité immédiate du centre historique, le principe de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été retenu. Ce procédé permet de créer un espace architecturalement homogène grâce à un cahier des charges précis, voire rigide. C'est dans ce contexte et après presque 20 ans de mobilisation foncière publique (CERTU, 2004) que la ZAC Stanislas Meurthe est créée en 1993, suivie en 1997 par la ZAC Austrasie. En 1997 toujours, la première zone est étendue puis renommée ZAC des Rives de Meurthe en 2003.
- 42 Le travail de maîtrise d'œuvre urbaine (mise en place et suivi du plan d'aménagement d'ensemble, conception des espaces publics) est confié à l'architecte-urbaniste-paysagiste Alexandre Chemetoff et son bureau. Son projet est basé sur une refonte quasi totale de la trame viaire pour donner au quartier un plan hippodamien, à l'opposé de son ancienne (non) organisation. Cela implique une profonde restructuration du parcellaire et, le quartier étant fortement bâti, de nombreuses destructions. L'entrée patrimoniale n'est pas très affirmée.
- 43 Sur les périmètres *stricto sensu* de ces ZAC, les quelques éléments patrimonialisés l'ont été au fil de l'eau, sans étude préalable sur la valeur patrimoniale potentielle des bâtiments aujourd'hui détruits (dixit le service « urbanisme et écologie urbaine » de la Métropole du Grand Nancy). La ZAC Rives de Meurthe, la plus ancienne et la plus avancée (la concession d'aménagement s'achève en 2021, les derniers aménagements à réaliser ont été transférés dans la concession de la ZAC Austrasie) ne comptent plus que de très modestes traces du passé industriel. Au Nord de cette dernière, un immeuble a été conservé (figure 3A), sans qu'il n'évoque l'industrie en elle-même.
- 44 La ZAC Austrasie, en revanche, compte en son sein un ensemble d'éléments reconvertis pour tout ou partie, issue de la préservation partielle d'anciens abattoirs. La Grande Halle (figure 3B), la Halle Ouverte (figure 3C), une Petite Halle (figure 3D) ainsi que les deux pavillons de l'Octroi (figures 3E et 3F) sont conservés. L'objectif est d'y faire une pépinière culturelle. La Grande Halle et la Halle Ouverte, destinées à l'accueil d'événements, sont opérationnelles, comme le pavillon Sud de l'Octroi devenu site

d'accompagnement d'artistes. La Petite Halle et le pavillon Nord sont en travaux pour devenir des lieux de création. Le long de la Grande Halle se situe le site d'anciennes écuries, reconverties en espaces de bureaux (figure 3G) qui accueillent notamment l'agence d'urbanisme Scalen, acteur essentiel de l'aménagement du centre et Sud lorrains. Bien que le site ait été transformé entre 2009 et 2013, soit 15 ans après le lancement de la première ZAC, sa conservation n'était pas acquise et des pistes menant à sa destruction avaient été envisagées à l'époque.

- 45 Enfin, la procédure d'aménagement de ZAC a été appliquée pour le Port aux Planches (ouverte en 2001, clôturée en 2013) sur un espace beaucoup plus réduit (1,5 ha) que la partie centrale du quartier. Ici encore, les anciens bâtiments industriels ont laissé place à des logements collectifs (dans le cadre d'une destruction-reconstruction), à l'exception de l'ancien pavillon de l'aviron (non lié à l'industrie, mais marqueur du quartier – figure 3H), non utilisé depuis 25 ans et qui pourrait devenir dans les mois à venir une guinguette.
- 46 Les ZAC sur ce territoire sont donc des outils majeurs de la rénovation urbaine, la déconstruction-reconstruction. Cela s'apparente à du renouveau urbain brutaliste, mais n'est pas perçu comme tel dans une ville déjà largement patrimonialisée par ailleurs et qui a vu cet espace pendant de nombreuses années tel un repoussoir, une cicatrice urbaine difficile à panser.
- 47 Il faut donc sortir de ces périmètres pour trouver plus d'éléments industriels valorisés par l'action publique. On retrouve ainsi, en contiguïté de la ZAC Austrasie, le bâtiment horloge (figure 3I) des anciens abattoirs, devenus le siège du club de canoë-kayak. Sa non-intégration à ladite ZAC est liée à sa proximité avec le cours d'eau, qui a entraîné son placement en zone 2N du PLU, soit une zone concernée par le risque inondation. L'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)<sup>2</sup> est aussi intervenu pour restructurer le site Daum (1,1 ha) en créant des logements neufs tout en préservant la « cathédrale » (figure 3J) de l'ancien site industriel. L'ancienne usine Spire a aussi été valorisée en devenant le bâtiment des Archives municipales de Nancy (figure 3K).
- 48 La partie Nord du quartier est moins avancée dans sa mue urbaine comparativement au secteur central. La colonne vertébrale de sa transformation est un Projet Urbain Partenarial (PUP), dans la perspective de réaliser un boulevard urbain reliant l'accès autoroutier Nord de l'agglomération au cœur de ville. Lancé en 2016, le PUP est un outil financier permettant la prise en charge d'une partie des équipements publics par les acteurs privés œuvrant sur une opération d'urbanisme au sein du périmètre, en remplaçant la taxe d'aménagement. En contrepartie, la Métropole du Grand Nancy (MGN) doit réaliser le boulevard urbain sous 15 ans. C'est donc le long de ce futur axe prévu à la place de l'ancienne voie ferrée de ceinture que le dynamisme du renouveau s'exprime. Mais la nouvelle majorité municipale a complètement changé de projet : la voie routière va faire place à une coulée verte destinée aux mobilités douces. Les terrains achetés aux propriétaires privés le long de l'ancienne voie ferrée pour permettre la réalisation de la route leur ont été recédés (à prix identique), courant 2022.
- 49 L'immense site Alstom (figure 3L) aujourd'hui propriété de la Métropole devrait être conservé en partie, notamment les façades et l'ancien bâtiment administratif. La future cité judiciaire devant s'installer sur site devrait prendre la place de la grande halle, qui serait détruite (à l'exception de la façade, conservée).

Figure 3 : localisation des ZAC, du PUP, et des éléments préservés du quartier nancéien Meurthe-Canal (réalisation : Léopold Barbier, 2021)



- 50 Il apparaît donc que l'action publique n'a pas cherché à faire émerger un patrimoine industriel fort à Nancy ; les éléments conservés ne sont pas accompagnés d'éléments explicatifs permettant leur compréhension.
- 51 Cependant, les documents d'urbanisme ne sont pas gravés dans le marbre et peuvent évoluer. C'est le cas lorsqu'une opportunité foncière se présente. En 2016, un entrepôt de brocante installé dans l'ancien site d'un négociant de charbon, ferme. En 2019, une Orientation d'Aménagement et de Programmation nommée Lobau-Trocante est instaurée afin de donner un cadre à la transformation de l'îlot urbain. Ici, un intérêt pour l'héritage industriel est indiqué avec la volonté de « *mettre en valeur les architectures conservées en travaillant sur la mise en scène de ce patrimoine* » (MGN, 2019). Une halle, une cheminée et la conciergerie vont être conservées au cœur d'un nouvel ensemble immobilier.
- 52 Mais cela risque de s'apparenter à une patrimonialisation alibi (Woronoff, 2007), forme la plus légère de valorisation et « *fréquente dans les anciens faubourgs industriels des villes classiques* » comme Nancy (Del Biondo, Edelblutte, 2016). Il est difficile parfois d'évaluer ce qui fait patrimoine, et si une valorisation peut être considérée comme tel. Ainsi, les projets de conservation menés au fil de l'eau et présentés précédemment ne s'apparentent-ils pas également à une patrimonialisation alibi ?
- 53 Malgré tout, en sortant des rigides ZAC, on constate qu'une patrimonialisation s'effectue *de facto* par l'intermédiaire du secteur privé.

### 3.2. Une préservation industrielle de facto liée au secteur privé

- 54 Hors des ZAC dans lesquelles il est difficile de s'extraire des plans initiaux assez rigides, notre territoire d'étude est aussi couvert par des zonages plus classiques du PLU nancéien. La préservation des anciens éléments industriels s'y réalise *de facto*, parce que

les sites ou les logements sont encore utilisés. Mais peut-on parler de patrimonialisation ? G. Di Méo (2007) pointe qu'avec les années 1970 arrive la « fragmentation des représentations et des convictions sociales » et que « devant ce recul de l'universel, [...] chaque objet, chaque évènement, chaque lieu affiche en toute légitimité une potentialité, voire une prétention patrimoniale ».

- 55 Pour la partie habitat, il est possible de proposer un gradient de conservation en fonction des zones du PLU dans lesquelles les constructions se situent :
- la zone UZ : elle regroupe des anciens logements ouvriers mitoyens, dans des interstices localisés entre les ZAC Rives de Meurthe et Austrasie. Ce zonage n'a volontairement pas été intégré aux ZAC, dévolues presque qu'exclusivement à la destruction-reconstruction, pour préserver une trace industrielle dans le quartier. Ainsi, quelques maisons subsistent (essentiellement rue d'Algérie et rue du Progrès). Leur état tranche avec les constructions nouvelles bâties en contiguïté. Les constructions boulevard d'Austrasie sont plus denses (présence d'habitat collectif) et mieux conservées et intégrées ;
  - la zone UA : elle présente une homogénéité architecturale et une mixité fonctionnelle. On y retrouve des maisons mitoyennes et des logements collectifs type HBM (rue Henri Bazin par exemple) dont l'objectif était de créer du logement abordable en accession à la propriété (Simon, 2018). Elle recoupe grandement le périmètre du PUP, aujourd'hui abandonné. Un élément remarquable ressort : la maison alsacienne Fruhinsholz ;
  - la zone UB : elle présente de grandes similitudes avec la zone UA, mais la présence d'activités de services y est plus prégnante. Des nouvelles constructions (maisons et petits collectifs) s'y développent.
- 56 Il convient de présenter plus précisément une maison qui se détache, seul élément du quartier inscrit aux Monuments historiques, depuis 1993. Il s'agit d'une maison alsacienne construite en 1880 à Schiltigheim pour la Famille Fruhinsholz, puis déconstruite-reconstruite pierre par pierre à Nancy en 1920. À son arrivée, Adolphe Fruhinsholz fonde dans la cité ducale une entreprise de tonnellerie. La vaste demeure qui était sienne (photo 2, localisée sur la figure 1), d'une surface de 400 m<sup>2</sup>, est rattachée à l'entreprise Nordon en 1958, réhabilitée en 1996 et est en vente depuis trois ans. L'aménagement intérieur en bureaux peut laisser penser qu'une profession libérale pourrait s'y installer.

Photo 2 : vue de la maison alsacienne Fruhinsholz (crédits : Léopold Barbier, 2021)



- 57 Des opportunités d'aménagement se sont aussi présentées pour reconvertir d'anciens éléments industriels (bureaux d'usine, silos) en logements.
- 58 Cependant, bien que la fonction industrielle ne soit plus dominante dans le quartier, des espaces productifs se maintiennent. Des sites industriels hérités du XIX<sup>e</sup> siècle sont toujours présents. Le premier d'entre eux est celui de Fives (anciennement dénommé Fives-Nordon) cité ci-avant, localisé sur l'île Nordon. L'entreprise produit pour l'aéronautique de la tuyauterie industrielle sur une emprise foncière importante. Elle emploie plus de 700 personnes dont 200 à Nancy et est le premier employeur industriel de la ville.
- 59 Enfin, la production minotière des Grands Moulins était toujours active jusqu'à l'annonce de la fermeture du site au début de l'année 2022. Autrefois rayonnant, ce dernier a peu à peu décliné. Les habits sont devenus trop grands pour l'entreprise, l'emblématique bâtiment-pont de neuf étages (photo 3) est aujourd'hui désaffecté, les planchers n'y sont même plus présents. Ce bâtiment est pourtant reconnu depuis 2015 avec le label patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, devenu en 2016 le label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR). Il s'agit cependant d'une faible protection, le propriétaire du site n'étant soumis à aucune contrainte. Ce label relève plus de l'informatif.

Photo 3 : vue vers le Sud du bâtiment-pont des Grands Moulins (crédits : Léopold Barbier, 2020)



- 60 La Métropole, cheffe de file en matière d'urbanisme et d'aménagement sur le territoire, a peu à peu changé de regard sur ce patrimoine industriel vivant. Voulant au départ implanter de nouvelles industries et maintenir une partie du tissu existant pour des raisons essentiellement fiscales (Edelblutte, 2006), la collectivité est aujourd'hui dans une position d'attente : sans contraindre les entreprises, elle prépare l'avenir et envisage leur départ à plus ou moins long terme en imaginant différents scénarii pour leurs emprises foncières. L'entrée patrimoniale y sera plus forte, avec une volonté de l'Architecte des Bâtiments de France de protéger, pour les Grands Moulins, le bâtiment-pont et un silo le long de la rue de la Vanne.
- 61 Enfin, l'accroissement des héritages industriels et des friches a fait émerger un autre type d'héritage : des artistes de rue se sont saisis des espaces disponibles le long de l'ancienne voie ferrée de ceinture pas encore transformée en coulée verte pour y développer une vallée du graff (photo 4). Ces héritages alternatifs, qui se surimposent aux héritages industriels, seront donc à traiter et à considérer lorsque viendra le temps de la requalification de cet espace.

Photo 4 : vue vers le Nord de la vallée du graff à Nancy (crédits : Léopold Barbier, 2021)



- 62 Le lancement d'une étude sur le patrimoine métropolitain et sur ce qui pourrait le devenir dans le cadre de l'établissement du PLUi ouvrira peut-être la voie à une prise



en compte plus large des anciens héritages industriels en vue d'une possible patrimonialisation.

## Conclusion

- 63 À travers cet article, nous avons pu montrer que l'entrée patrimoniale dans la métamorphose urbaine entre Meurthe et Canal à Nancy n'était pas dominante, en particulier pour le secteur central du quartier. La complexité de ces espaces relève aussi de la gestion de la pollution des sols, qu'il faut impérativement quantifier et prendre en compte pour réaliser de nouvelles opérations immobilières. La perte de mémoire en la matière engendre généralement des coûts importants, qui peuvent obérer la mise en patrimoine d'un site. À cela s'ajoute la pression foncière dans un quartier où la présence de l'eau avec le canal et la Meurthe et la proximité du centre-ville, mais « au vert » attire les promoteurs qui en font des arguments mercatiques.
- 64 Comme Nancy, d'autres villes françaises se sont lancées dans la transformation de leurs anciens faubourgs industriels. Certaines similitudes, presque troublantes, peuvent d'ailleurs être constatées. C'est le cas d'Angers où « l'urbanité destructrice » s'est matérialisée dans la ZAC Thiers-Boisnet, couvrant un ancien quartier industriel à proximité immédiate du cœur urbain historique développé sur d'anciennes zones humides. Les héritages y ont quasiment tous été détruits suite au départ des industries vers la périphérie dans les années 1970/1980 et à l'établissement de cette ZAC en 1996 (Veschambre, 2002b). Nancy et Angers semblent donc avoir suivi les mêmes processus et dans la même temporalité.
- 65 D'autres se démarquent comme Nantes, qui a su bien plus préserver son héritage industriel et notamment dans le cadre du projet de l'île de Nantes, qui a connu une mobilisation sociétale locale forte comparée à Nancy, afin de préserver et mettre en valeur l'histoire industrielle de la ville.
- 66 Ces projets urbains de grande ampleur doivent prendre en compte les évolutions, notamment en matière d'environnement. La Métropole du Grand Nancy devra trancher dans les années à venir entre l'objectif de limitation de l'étalement urbain induisant une densification de son péricentre, l'enjeu de la gestion des héritages industriels encore bien présents dans la zone Nord des Rives de Meurthe et l'ambition de la nouvelle majorité politique de faire du « vert en ville ». Il s'agit peut-être d'injonctions contradictoires. La partie Sud du quartier, Marcel Brot, fait actuellement l'objet de réflexions et saura peut-être concilier ces impératifs.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Cabanne C., 1984, *Lexique de géographie humaine et économique*, Paris : Dalloz.

CERTU, 2004, *Prendre en compte le foncier dans le projet de territoire. La reconquête urbaine et économique des rives de Meurthe au centre de Nancy.*

- Chemetoff A., 2014, *1993/1996 Le jardin d'eau. Le jardin génère la ville*, mis en ligne, consulté le 13 septembre 2022, URL : [http://www.alexandre-chemetoff.com/wp-content/uploads/2014/11/nancy\\_jardin-d-eau\\_1993-1996\\_alexandre-chemetoff\\_1.pdf](http://www.alexandre-chemetoff.com/wp-content/uploads/2014/11/nancy_jardin-d-eau_1993-1996_alexandre-chemetoff_1.pdf).
- Choay F., 2009, Le patrimoine en questions, *Esprit*, vol. 11, mis en ligne le 1<sup>er</sup> août 2012, consulté le 7 janvier 2021, URL : <https://www.cairn.info/revue-esprit-2009-11-page-194.htm>.
- CUGN, 2007, *Plan Local d'Urbanisme de Nancy – Projet d'Aménagement et de Développement Durable*.
- Del Biondo L. & Edelblutte S., 2016, Le paysage des anciennes villes-usines européennes : un nouveau patrimoine entre négation, alibi, reconnaissance et complexité des jeux d'acteurs, *Annales de Géographie*, vol. 711, n° 5, mis en ligne le 4 novembre 2016, consulté le 3 janvier 2021, URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2016-5-page-466.htm>.
- Di Méo G., 1995, Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle, *Espaces et Sociétés*, n° 78, pp. 16-33.
- Di Méo G., 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Poitiers-Châtelleraut, mis en ligne le 26 mai 2008, consulté le 13 septembre 2022, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>.
- Djament-Tran G., 2015, L'actualisation du patrimoine face à la métropolisation. Le cas de Saint-Denis, *L'information Géographique*, vol. 79, n° 2, mis en ligne le 23 juin 2015, consulté le 23 novembre 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2015-2-page-41.htm>.
- Edelblutte S., 2006, Renouveau urbain et quartiers industriels anciens : l'exemple du quartier Rives de Meurthe/Meurthe-Canal dans l'agglomération de Nancy, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 46, n° 3/4, mis en ligne le 18 décembre 2009, consulté le 4 décembre 2020, URL : <https://journals.openedition.org/rge/1455#tocto2n2>.
- Gravari-Barbas M., 1996, Le « sang » et le « sol » : le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain, *Géographie et culture*, n° 2, pp. 55-68.
- Héritier S., 2013, Le patrimoine comme *chronogénèse*. Réflexions sur l'espace et le temps, *Annales de Géographie*, vol. 689, n° 1, pp. 3-23, mis en ligne le 15 mars 2013, consulté le 2 décembre 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2013-1-page-3.html?contenu=article>.
- Husson J.-P., 2016, *La Lorraine des Lumières. Voyages dans les temporalités, les paysages, les territoires Strasbourg*, Strasbourg : Vent d'Est.
- Le Garrec S., 2006, *Le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*, Paris : PUCA.
- Leniaud J.-M., 1992, *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris : Mengès.
- Luxembourg C., 2013, Patrimonialiser, revitaliser, habiter l'industrie en ville : une question politique et sociale vivante plus qu'une simple question de renouveau urbain, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53, n° 3-4, mis en ligne le 6 juillet 2014, consulté le 13 décembre 2020, URL : <https://journals.openedition.org/rge/5105>.
- Mathis D., Hecker A., Husson J.-P. & Bensaadi K., 2019, De la défiance à la réconciliation : itinéraires des constructions urbaines et rivulaires des villes du Sillon lorrain (Nancy, Metz, Thionville), *Projets de paysage*, vol. 20, mis en ligne le 21 juin 2019, consulté le 27 novembre 2020, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/739>.
- Merlin P. & Choay F., 2005, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'environnement*, Paris : Presses Universitaires de France.

- MGN, 2019, *Plan local d'urbanisme de Nancy, notice explicative, modification - juin 2019*, mis en ligne, consulté le 13 septembre 2022, URL : [https://www.grandnancy.eu/fileadmin/fichiers/VIVRE\\_ET\\_HABITER/Urbanisme/2019/NANCY/2019\\_06\\_Modif\\_PLU\\_Nancy\\_Notice.pdf](https://www.grandnancy.eu/fileadmin/fichiers/VIVRE_ET_HABITER/Urbanisme/2019/NANCY/2019_06_Modif_PLU_Nancy_Notice.pdf).
- Nicolas A. & Zanetti T., 2013, Patrimoine et projet urbain : produire et valoriser la localité à Saint-Étienne, Nantes et Clermont-Ferrand, *Espaces et Sociétés*, vol. 152-153, n° 1-2, mis en ligne le 22 avril 2013, consulté le 2 décembre 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2013-1-page-181.htm?contenu=article>.
- Sgard A., 2010, Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun, *Développement durable & territoires*, vol. 1, n° 2, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 3 décembre 2020, URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/8565>.
- Simon J.-M., 2018, *Connaitre les origines des paysages de la ville et de l'urbain, pour en débattre et agir*, thèse, Université de Lorraine.
- Tomas F. (dir.), Bonilla M. & Commère R., 2004, *Variations autour du patrimoine. Un cas d'école : le Forez*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Vanpeene-Bruhier S. & Amsallem J., 2014, Schémas régionaux de cohérence écologique : les questionnements, les méthodes d'identification utilisées, les lacunes, *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 14, n° 2, pp. 2-5, mis en ligne le 12 janvier 2015, consulté le 3 décembre 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2014-2-page-2.htm>.
- Veschambre V., 2002a, Une mémoire urbaine socialement sélective : réflexions à partir de l'exemple d'Angers, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, mis en ligne, consulté le 27 novembre 2020, URL : [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_2002\\_num\\_92\\_1\\_2458](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2002_num_92_1_2458).
- Veschambre V., 2002b, Une conception de l'urbanité destructrice des héritages industriels : la ZAC Thiers-Boisnet à Angers, *ESO, Travaux et documents* n° 18, pp. 45-51.
- Veschambre V., 2007a, Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation, et marquage de l'espace, *Les Cafés Géographiques*, mis en ligne le 2 novembre 2007, consulté le 02 décembre 2020, URL : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>.
- Veschambre V., 2007b, Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales, *Annales de géographie*, vol. 656, n° 4, mis en ligne le 1 janvier 2010, consulté le 2 décembre 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-4-page-361.htm>.
- Woronoff D., 2007, Quel bilan pour une nouvelle discipline ?, *Historiens et Géographes*, n° 398, pp. 132-136.

## NOTES

1. Découpage statistique de l'INSEE qui succède en 2020 à l'aire urbaine de 2010 et qui est « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle ».
2. L'EPFL assure pour les collectivités locales le portage foncier de projets structurants (rachat de friches) ainsi que le pré-aménagement en tant que maître d'ouvrage (dépollution par exemple), avant de rétrocéder les terrains auxdites collectivités pour aménagement. Créé en 1973 en Lorraine, il travaille essentiellement sur des friches industrielles et militaires. En 2020, il devient EPF Grand Est.

---

## RÉSUMÉS

Nancy est une ville française reconnue et valorisée pour son patrimoine architectural : classement UNESCO de la ville des Lumières, maisons art nouveau de l'École de Nancy, etc. Mais une part non négligeable de son territoire, un ancien faubourg industriel né au XIX<sup>e</sup> siècle, semble échapper à cette dynamique patrimoniale. À travers cet article nous tenterons de montrer que, même si la volonté de préserver les héritages industriels de la part des pouvoirs locaux n'a pas été le moteur du renouveau urbain du quartier, certains héritages industriels persistent sur ce territoire encore en mue. Cette réflexion interrogera la notion du patrimoine et des héritages et de leur place au sein des projets de renouvellement urbain.

Nancy is a French city recognized and valued for its architectural heritage: UNESCO classification of the city of the Age of Enlightenment, houses in *Art Nouveau* of *École de Nancy* style, etc. But a significant part of its territory, a former industrial suburb born in the 19<sup>th</sup> century, seems to have been ignored by the local authorities, despite its great historic value. We will therefore try to show that there remain places that are worthy of interest, as they bear testimony to the rich history and geography of this constantly changing territory. This reflection will question the notion of heritage and legacies and their place within urban renewal projects.

## INDEX

**Keywords :** industrial heritage, industrial suburb, urban renewal, Nancy

**Mots-clés :** Patrimoine industriel, faubourg industriel, renouveau urbain, Nancy

## AUTEUR

### LÉOPOLD BARBIER

Doctorant en cotutelle internationale

Université de Lorraine, centre de recherche LOTERR

Université de Mons, Faculté d'Architecture et d'Urbanisme

23, boulevard Albert 1<sup>er</sup>

54000 NANCY

leopold.barbier@univ-lorraine.fr